

**Politique d’inclusion**

La création et la mise en place d’un environnement sécuritaire et accessible à tous les événements d’OSGA 55+ continuent de mener l’attrait et l’engagement de la population âgée de 55 et plus à pratiquer des sports et des activités physiques. L’OSGA encourage le respect mutuel entre les participants, les volontaires et tous les responsables des jeux, de chacun, des règlements et de l’esprit sportif. Tous les individus et groupes liés à OSGA sont en mesure de participer sans égard à leur âge, sexe, origine ethnique, langue, orientation sexuelle, invalidité, situation géographique ou économique. Nous respectons et apprécions diverses expériences de vie et héritages et faisons en sorte que tous sont entendus et valorisés dans l’ensemble des occasions d’activités physiques offertes aux 55 ans et plus en Ontario.

Cette politique établit clairement l’engagement d’OSGA à l’inclusion et l’accessibilité à tous ses programmes, services et opérations.

Par conséquent, OSGA s’engage à :

* respecter les droits, la dignité et le travail de tous les individus et qu’ils soient tous traités sur un pied d’égalité, sans égard à leur âge, compétence, sexe, origine ethnique, croyance religieuse, orientation sexuelle, invalidité, statut social ou situation économique;
* appuyer l’inclusion et l’accès à tous les participants qui inclut les secteurs de la population déterminés comme étant sous représentés;
* assurer que toutes les inquiétudes et les besoins de tous les individus sont définis, valorisés et appuyés;
* atteindre l’égalité qui est l’élément clé à prendre en considération dans l’élaboration, la mise à jour ou la livraison des programmes et services;
* inciter la responsabilité de tous dans l’opposition de comportements discriminatoires et la promotion de l’équitabilité;
* assurer que la structure de gouvernance encourage et favorise la participation et l’accès entier et équitable;
* insister à ce que tous aient le droit de tirer plaisir de leurs activités sportives et autres activités dans un environnement sans menace d’intimidation, de harcèlement et de maltraitance;
* Gérer toute incidence de comportement discriminatoire conformément au code de conduite d’OSGA.

Date d’approbation : 24 avril 2018 | Mise à jour : janvier 2020